



## INFORMATIONS DU PARTICIPANT/DE L'ACCOMPAGNATEUR

NOM :		PRÉNOM :		Genre : <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	
Adresse :		Ville :	Prov./Terr. :	Code postal :	
Date de naissance :			No. téléphone :		
École/Collège/CEGEP/Université :			Courriel :		
J'accepte que mes coordonnées soient uniquement publiées dans le guide du parlementaire qui sera distribué à tous les participants <b>oui</b> ___ <b>non</b> ___					
Je fais partie d'une minorité visible ( <i>Cette information fournie sur une base volontaire est recueillie à des fins de statistiques seulement</i> ) <b>oui</b> ___ <b>non</b> ___					
J'accepte que la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF) utilise des enregistrements photo/vidéo de ma participation à l'activité à des fins promotionnelles ou publicitaires <b>oui</b> ___ <b>non</b> ___					
Je suis un : <input type="checkbox"/> Participant <input type="checkbox"/> Accompagnateur					

## CRITÈRES DE PARTICIPATION

Encercler les critères qui s'appliquent

1	Je suis âgé de 16 à 25 ans (participant); Je suis âgé de 19 ans ou plus (accompagnateur);	Oui Oui
2	Je peux parler le français;	Oui
3	Je m'engage à être présent à toutes les activités du PJP selon l'horaire établi par la FJCF;	Oui
4	Je m'engage à respecter les politiques du participant pour la durée de l'événement ( <i>veuillez vous référer à la fiche d'informations de ce présent document</i> );	Oui
5	J'ai rempli la fiche d'inscription et la fiche médicale;	Oui
6	Je déclare avoir lu, compris et accepté les conditions et les critères ci-avant mentionnés et m'engage à les respecter en tout temps.	Oui

Le participant consent à assumer tous les risques quant à tout dommage corporel ou matériel y compris les blessures personnelles de même que le vol, la perte ou la détérioration de ses biens avant, pendant et après le PJP. En outre, le participant dégage la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF) et ses bailleurs de fonds de toute responsabilité et/ou poursuite et prend fait et cause pour celle-ci à l'occasion de toute poursuite résultant de la responsabilité du candidat, contractuelle ou délictuelle, découlant de sa faute ou de sa négligence.

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_  
(La signature d'un parent ou tuteur est exigée pour les jeunes de moins de 18 ans)

Nom du parent (si applicable) : \_\_\_\_\_

### Transport – départ :

Lieu de départ (veuillez spécifier la ville et la province/terr)

### Transport – retour :

Lieu de retour (veuillez spécifier la ville et la province/terr)



NOM:	PRÉNOM :
Numéro d'assurance maladie :	Province ou Territoire :

Parent/tuteur à joindre en cas d'urgence : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone de la personne contact : \_\_\_\_\_

Lien de parenté : \_\_\_\_\_

**Je souffre des problématiques suivantes :**

- Asthme
- Diabète
- Migraines
- Troubles cardiaques : \_\_\_\_\_ (spécifiez svp)
- Allergies : \_\_\_\_\_ (spécifiez svp)
- Autre : \_\_\_\_\_ (spécifiez svp)

**Je dois prendre les médicaments suivants :** (inscrire les instructions, la fréquence et toute autre information pertinente et importante à ta santé)

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Nom de ton médecin : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

**Besoin particulier en termes d'alimentation :** (merci d'indiquer les allergies, les intolérances alimentaires, et les contraintes)

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

*\*En cas d'urgence extrême où les services ambulanciers seront requis, veuillez noter que le parent ou le tuteur devra assumer les coûts. La carte d'assurance maladie provinciale ou territoriale est nécessaire dans le cas où le participant serait conduit à l'hôpital. Le médecin traitant est en droit d'accepter ou non une photocopie de la carte. Si la photocopie n'est pas suffisante, le participant ou la délégation devra assumer les coûts du traitement pour ensuite se faire rembourser dans leur province ou leur territoire. La FJCF assure la confidentialité de ce document.*

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

(La signature d'un parent ou tuteur est exigée pour les jeunes de moins de 18 ans)

Nom du parent (si applicable) : \_\_\_\_\_



## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Quand ?	7 au 10 janvier 2010
Où ?	Ottawa
Coût ?	225 \$ (rabais de 50 \$ pour les inscriptions anticipées, le formulaire d'inscription doit être reçu par la FJCF au plus tard le 30 juin)
Combien ?	106 jeunes à travers le Canada

### Organisateur de l'événement

La Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF) prépare la tenue du Parlement jeunesse pancanadien (PJP) 2010. Par l'entremise de ses diverses activités d'envergure nationale, la FJCF stimule l'épanouissement de la jeunesse canadienne-française en lui offrant plusieurs possibilités de vivre, de s'éduquer, de travailler et de se divertir en français.

### Profil du participant

- ✓ Être âgé de 16 à 25 ans;
- ✓ Avoir une connaissance de base du système parlementaire canadien;
- ✓ Être à l'affût de l'actualité;
- ✓ Avoir une certaine facilité à s'exprimer en français devant un public.

### Politique du participant / de l'accompagnateur

**Alcool :** Aucune consommation ou possession d'alcool ne sera tolérée pendant la durée totale de l'événement;

**Drogue :** Aucune consommation ou possession de drogues ne sera tolérée pendant la durée totale de l'événement;

**Tabac :** Aucune consommation de tabac ne sera tolérée sur les sites publics du Parlement jeunesse pancanadien. Tout adulte de plus de 18 ans ou plus qui veut fumer devra le faire aux endroits désignés sur les sites du Parlement jeunesse pancanadien;

**Harcèlement :** La direction générale de la FJCF traitera les cas de plaintes d'harcèlement sur place et décidera des sanctions accordées à cet effet en tenant compte de la province où se passe l'événement;

**Site PJP :** Les participants âgés entre 16 et 18 ans pourront quitter le site officiel du Parlement jeunesse pancanadien seulement s'il est accompagné par l'accompagnateur de sa délégation ou par un employé de la FJCF.

**Comité de sanction :** Un comité de sanction sera formé pour la durée du Parlement jeunesse pancanadien. Ce comité aura la responsabilité de faire respecter les politiques et les règlements et d'imposer des sanctions, le cas échéant.





## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### Comité de sanction

Un comité de sanction sera formé pour la durée du Parlement jeunesse pancanadien. Ce comité aura la responsabilité de faire respecter les politiques et les règlements et d'imposer des sanctions, le cas échéant.

Un participant qui ne respecte pas les POLITIQUES DU PARTICIPANT risque de subir les conséquences non-exclusives suivantes :

- perte de privilèges de participation : l'individu devra se limiter à un rôle de spectateur lors du PJP,
- refus d'entrée lors des activités sociales,
- renvoi immédiat de l'activité, aux frais du participant.

### Frais d'inscription

Les frais d'inscription par participant est fixé à 225 \$. Chaque participant doit acquitter les frais d'inscription dans les deux (2) semaines suivant son inscription. Les participants qui s'inscrivent avant le 30 juin 2009 auront droit à un rabais de 50 \$ pour inscription anticipée. Les frais d'inscription pour toutes les inscriptions anticipées doivent être acquittés avant le 15 juillet 2009, après quoi le participant ne pourra plus se prévaloir du rabais.

Les frais d'inscription pour toutes les inscriptions doivent être acquittés avant le 15 octobre 2009, après quoi le participant perdra sa place et sera placé en liste d'attente. Les frais d'inscription sont non-remboursables, sauf dans l'éventualité où un participant serait refusé, quel qu'en soit le motif. En aucun cas, la participation au PJP ne sera permise si les frais n'ont pas été acquittés au préalable.

### Les frais d'inscription comprennent :

- ✓ Transport aller-retour;
- ✓ Trousse du participant;
- ✓ Les repas pendant toute la durée du PJP;
- ✓ Trois (3) soirs d'hôtel (*chambre partagée*);
- ✓ Deux (2) soirées-rencontre/activités sociales;
- ✓ Une soirée-banquet avec artiste-invité;
- ✓ Laissez-passer à tous les sites d'activités;
- ✓ Une expérience inoubliable!

